

## Séance du 26 juillet 2019

Présents	<b>GIRAUD Marc : Maire</b> ARNAUD Florian, BOUCHET Michel, CHANAL Fernand, FILHOL Dominique, LAGER Joëlle, LAURENT Monique, MALEYSON Xavier,
Excusés	BONHOMME Virginie, BOYER Véronique, BRUN Jocelyne, EXBRAYAT Aurélie, IGLESIAS Carmen, REYMOND Roland LAMADON Sébastien,

Le quorum étant atteint la séance a débuté.

### I – Création de poste :

Un agent technique en poste depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004 sollicite un avancement de grade (agent de maîtrise) pour cette année. Compte tenu de son ancienneté et des formations qu'il a entreprises il remplit les conditions et pourrait être nommé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Avis favorable à l'unanimité.

### II – Recomposition conseil communautaire :

Les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) doivent faire l'objet de recomposition l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux.

Certaines modalités doivent être respectées et le conseil général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit deux hypothèses pour déterminer le nombre de sièges des conseils communautaires et leur répartition entre les communes membres.

- La première hypothèse est la recomposition dite de « droit commun » : les sièges sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- La deuxième hypothèse : l'accord local qui doit, pour être validé, respecter 5 règles bien définies.

Il est précisé que la plupart des grandes communes ont privilégié l'accord local qui laissait plus de place au monde rural. Les membres du conseil communautaire sont du même avis.

Avis favorable à l'unanimité pour la 2<sup>ème</sup> hypothèse.

### III – Marché public tracteur : offres reçues

Suite à un appel d'offre pour l'achat d'un tracteur, le conseil municipal a décidé de retenir la proposition des Ets Chapuis. La commande pourra être passée rapidement. Le maire a annoncé qu'une subvention de 10000 € était accordée dans le cadre de la DETR.